

VILLEFRANCHE  
(Rhône)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS**

N° d'ordre : del24/007

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 30 janvier 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 30 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission

Sous Pr. Signature

069 200 040 580 00016

30 janvier 2024

**OBJET : FINANCES - Budget primitif 2024 - Budget annexe Eau**

\*\*\*\*\*

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **VINGT QUATRE JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

**PRÉSENTS : BAUDU-LAMARQUE** Stylite, **BEROUJON MOTTA** Angèle, **BLANC** Muriel, **BOIRAUD** Patrick, **BUTET** Catherine, **CADI** Myriam, **CARANO** Christine, **CHAUMAT** Denis, **CHEVALIER** Armelle, **CHOLLAT** Françoise, **CHOPIN** Marie-Andrée, de **LONGEVIALLE** Ghislain, **DECEUR** Patrice, **DUBOST STIVAL** Delphine, **DUMONTET** Jean-Pierre, **DUPIT** Emmanuel, **DUTHEL** Gilles, **GIRIN** Pascal, **JAMBON** Bernard, **JAMBON** Michel, **JONARD** Geneviève, **LAFORET** Edith, **LIEVRE** Gaëtan, **LIEVRE** Patrick, **LONGEFAY** Fabrice, **MANDON** Olivier, **MATRAY** Bernard, **MONTAGNIER** Michèle, **PARIOT** Véronique, **PARIZOT** Stéphane, **PARLIER** Frédérique, **PERRIN** Jean-Charles, **PRIVAT** Sylvie, **RABOURDIN** Catherine, **REBOULE** Anne, **REIX** Marie-Laure, **REVERCHON** Jean-Pierre, **REYNAUD** Pascale, **ROMANET-CHANCRIN** Michel, **RONZIERE** Pascal, **TACHON** Gérard, **THIEN** Michel, **DESMULES** Marielle.

**ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX** Jean-Louis (pouvoir à **RONZIERE** Pascal), **ESPASA** Christophe (pouvoir à **LIEVRE** Patrick), **FROMENT** Benoit (pouvoir à **PARLIER** Frédérique), **LICI** Vassili (pouvoir à **DUPIT** Emmanuel), **MOULIN** Didier (pouvoir à **BAUDU-LAMARQUE** Stylite), **PHULPIN** Patrick (pouvoir à **REIX** Marie-Laure), **PORTIER** Alexandre (pouvoir à **MANDON** Olivier), **TROUVE** Michel (pouvoir à **DUMONTET** Jean-Pierre).  
**AKSU GIRISIT** Keziban, **AURION** Rémy, **BERTHOUX** Béatrice, **GIFFON** Georges, **GLANDIER** Martine, **GUIDOUM** Kamel, **LUTZ** Sophie, **RAVIER** Thomas, **SEIVE** Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Monsieur Patrick LIEVRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le budget annexe Eau s'élève globalement à 6 605 400 €, dont 2 341 400 € en section d'exploitation et 4 264 000 € en section d'investissement.

## 1. Section d'exploitation : 2 341 400 €

### Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2023	Budget 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en euros	variation BP 2024/ BP 2023 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 139 000	2 180 000	41 000	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	27 000	21 400	-5 600	-21%
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>2 166 000</b>	<b>2 201 400</b>	<b>35 400</b>	<b>2%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000	140 000	0	0%
<b>Total Recettes</b>	<b>2 306 000</b>	<b>2 341 400</b>	<b>35 400</b>	<b>2%</b>

### Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2023	Budget 2024	Variation BP 2024/ BP 2023 en euros	variation BP 2024/ BP 2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 150	347 350	70 200	25%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	182 000	189 000	7 000	4%
022 DEPENSES IMPREVUES	30 000	30 000	0	0%
66 CHARGES FINANCIERES	45 000	61 000	16 000	36%
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>534 150</b>	<b>627 350</b>	<b>93 200</b>	<b>17%</b>
(C)023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 091 850	974 050	-117 800	-11%
(C)042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	680 000	740 000	60 000	9%
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 306 000</b>	<b>2 341 400</b>	<b>35 400</b>	<b>2%</b>

#### 1.1 Les recettes d'exploitation

*Les recettes réelles d'exploitation* : 2 201 400 €

Ces recettes comprennent les redevances perçues par la collectivité. Elles progressent de + 2 % par rapport au budget 2023.

Elles comprennent également 21 400 € de subvention d'exploitation de l'Agence de l'eau pour l'animation du contrat de bassin du Beaujolais et la mise en place du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau.

*Les recettes d'ordre d'exploitation* : 140 000 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues (140 000 €). Cette reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge des dotations aux amortissements des biens que les subventions ont contribué à financer.

#### 1.2 Les dépenses d'exploitation

*Les dépenses réelles d'exploitation* : 627 350 €

Les dépenses réelles d'exploitations progressent de + 17 % par rapport au BP 2023.

Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 347 350 € (+ 70 200 €, soit + 25 % par rapport au BP 2023). Ces charges concernent essentiellement les frais de fonctionnement du service (maintenance, surveillance de la qualité de l'eau, assurance), l'entretien des champs captant et les études diverses (établissement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau et diagnostic du système de communication informatique).  
Elles progressent principalement pour permettre l'élargissement du contrôle de la qualité de l'eau (suivi de nouveaux piézomètres et de nouvelles substances conformément aux évolutions réglementaires) et permettre d'engager l'analyse des modes de gestion du service d'eau potable en perspective de la fin du contrat de DSP au 31-12-2026.
- Les charges de personnel : 189 000 €, en progression de 4 % par rapport au BP 2023 ;
- Les charges financières : 61 000 €. Elles sont estimées à la hausse pour permettre la souscription de l'emprunt 2024 relativement tôt dans l'année si les conditions financières sur les marchés apparaissent favorables.
- Dépenses imprévues : 30 000 €

Les opérations d'ordre d'exploitation : 1 714 050 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (740 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (974 050 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

### 1.3 L'épargne de l'exercice : 1 574 050 €

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2024 (recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 574 050 €, soit une légère baisse (- 4 %).

Chapitre	BP 2023	Budget 2024	Variation en euros	variation en %
Recettes réelles d'exploitation	2 156 000	2 201 400	35 400	2%
Dépenses réelles d'exploitation	534 150	627 350	93 200	17%
<b>Epargne brute</b>	<b>1 631 850</b>	<b>1 574 050</b>	<b>-57 800</b>	<b>-4%</b>

## 2. Section d'investissement : 4 264 000 €.

### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 823 150	2 256 950
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	489 000	213 000
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 312 150</b>	<b>2 469 950</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 091 850	974 050
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	680 000	740 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000	80 000
<b>Total Recettes</b>	<b>4 094 000</b>	<b>4 264 000</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024
020 DEPENSES IMPREVUES	100 000	100 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES OPERATIONS	304 000 3 540 000	315 000 3 629 000
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>3 944 000</b>	<b>4 044 000</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000	140 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000	80 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 094 000</b>	<b>4 264 000</b>

### 1.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 2 469 950 €

Elles comprennent :

- Les subventions d'investissement attendues : 213 000 € (voir infra)
- L'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire avant la reprise du résultat 2023 : 2 256 950 €.

Les recettes d'ordre budgétaires : 1 794 050 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (740 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (974 050 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Ces recettes d'ordre comprennent également les opérations patrimoniales (80 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement. Il s'agit de crédits ouverts pour l'intégration de frais d'étude ou d'insertion sur les comptes définitifs.

### 1.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 4 044 000 €

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse par rapport à l'exercice 2022, avec l'achèvement prévu de diverses opérations. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 315 000 €
- Les dépenses imprévues : 100 000 €
- Les opérations d'équipement : 3 629 000 € (crédits de paiement 2024)

Dans l'objectif de moderniser et optimiser la gestion financière de la collectivité, et conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 novembre dernier, la CAVBS a décidé, à compter de 2024, de gérer l'ensemble des dépenses d'investissement en autorisation de programme, à l'exception de la dette.

Cette gestion, dont les modalités sont précisées dans le règlement budgétaire et financier, permettra de fluidifier et optimiser l'exécution financière des projets d'investissement.

Elle permet en effet de ne pas faire supporter au budget primitif d'un exercice l'ensemble des dépenses pluriannuelles, mais seulement la dépense à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de Programme sont ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP), correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Cette gestion permet de supprimer les « restes à réaliser » en investissement (engagements non soldés de l'exercice), et, en conséquence, permet de prévoir le seul emprunt nécessaire au strict besoin lié aux dépenses réalisées.

Elle assure également une continuité dans la réalisation des projets : les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ouverte peuvent, jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, être mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme suivantes :

	Date de création de l'AP	Durée de l'AP	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024
<b>AP d'action/ mandat :</b>					
AP2324102 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	2024	3 ans	240 000	220 000	20 000
AP2324103 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	2024	3 ans	244 000	224 000	20 000
AP2324104 OUVRAGES ET RESERVOIRS	2024	3 ans	385 000	335 000	50 000
<b>AP de projet :</b>					
AP2324201 USINE EAU POTABLE	2024	3 ans	2 883 000	850 000	2 033 000

L'AP existante a été prolongée d'un an et son montant adapté comme suit :

	Date de création de l'AP	Durée de l'AP	Autorisation de Programme Initiale	Autorisation de Programme Actualisée	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024	Crédits de paiements antérieurs réalisés et CP prévus 2023
AP2319001 TRAVAUX CANALISATIONS	2022	5 ans	8 000 000,0	10 000 000	2 000 000	4 184 588,79	3 815 411,21

Le budget prévoit ainsi des crédits de paiement 2024 à hauteur de 3 629 000 €, avec :

- Travaux canalisations : poursuite des travaux d'entretien et renouvellement des réseaux
- Réseau de surveillance piézométrique : extension du réseau par la création de piézomètres complémentaires (18 000 € de subventions attendues)
- Protection champs captant : Réhabilitation du système d'irrigation (150 000€ HT) et du forage (30 000 € HT), engagement des études en vue de la réhabilitation des bâtiments acquis (diagnostic sol, amiante, géotechnique...) : 50 000 € HT.
- Ouvrages et réservoirs : Etude maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovations des réservoirs/stations (90 000 € de subventions attendues)
- Usine de production d'eau potable : 850 000 €

Les crédits ouverts permettront d'assurer des investissements d'amélioration : changement du système de polhydras : 350 000 € (Aide attendue de l'Agence de l'eau : 105 000 €) ; mise en place d'une sécurité incendie : 100 000 € ; travaux de décolmatage des puits : 80 000 €, mais également d'engager la pose de panneaux photovoltaïques (120 000 €).

Chapitre	BP 2023	Crédits de paiement 2024
2319001 TRAVAUX CANALISATIONS	2 000 000	2 000 000
2323003 GESTION DES DONNEES EAU POTABLE	260 000	0
2324102 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	30 000	220 000
2324103 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	900 000	224 000
2324104 OUVRAGES ET RESERVOIRS	0	335 000
2324201 USINE EAU POTABLE	350 000	850 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 540 000</b>	<b>3 629 000</b>

*Les dépenses d'ordre d'investissement : 220 000 €*

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent :

- A l'amortissement des subventions d'investissement perçues (140 000 €), et trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.
- Aux opérations patrimoniales (80 000 €) qui correspondent à l'intégration des frais d'insertion et des frais d'étude sur les comptes définitifs

### 5. Synthèse

Le besoin de financement de la section d'investissement (hors emprunt) s'élève à 3 831 000 €, financé pour partie par l'épargne (1 574 050 €). L'équilibre du budget appelle ainsi le recours à l'emprunt à hauteur de 2 256 950 €.

		BP 2023	BP 2024
A	Dépenses réelles d'investissement	3 944 000	4 044 000
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	489 000	213 000
<b>C=B- A</b>	<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-3 455 000</b>	<b>-3 831 000</b>
D	Dépenses réelles d'exploitation	534 150	627 350
E	Recettes réelles d'exploitation	2 166 000	2 201 400
<b>F= D-E</b>	<b>Epargne brute de l'exercice</b>	<b>1 631 850</b>	<b>1 574 050</b>
<b>G = f- C</b>	<b>Besoin de financement des opérations de l'exercice</b>	<b>-1 823 150</b>	<b>-2 256 950</b>

L'encours de dette au 31-12-2024 s'établirait à 5 194 138 €, et pourra être réduit lors de la reprise du résultat 2023.

La capacité de désendettement se porterait ainsi à 3,3 ans, avant reprise du résultat 2023.

	BP 2023	BP 2024
Capital restant dû au 31.12.N	3 227 841	5 194 138
capacité de désendettement (capital/ épargne)	2,0	3,3

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire du 29 novembre 2023 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 29 novembre 2023 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe Eau 2024, intégrant les autorisations de programme comme ci-dessus présentées.**

**Pascal RONZIERE**  
**Président**

